

Genève et Région



AIMÉ CÉSAIRE N'EST PLUS

DÉCÈS Ecrivain et homme politique, militant lucide, le Martiniquais s'est éteint à 94 ans. Page 37



VILLE Les impôts menacent les locataires de la GIM. Page 23

Elle hérite d'une facture médicale de son père décédé

■ Deux ans après la mort du retraité, Philomena reçoit un bulletin de versement de 44 000 francs.

■ La somme exigée par les Hôpitaux universitaires correspond aux frais médicaux du défunt.

FEDELE MENDICINO

Une enveloppe, une facture et pas un mot d'accompagnement: il y a quelques mois, Philomena Sequeira, 36 ans, reçoit un bulletin de versement de près de 44 000 francs de la part des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le montant correspond à des soins reçus par son père, décédé deux ans plus tôt. La jeune femme croit d'abord à une méprise. Il n'en est rien...

Le mois dernier, son avocat, Me Michael Rudermann, a reçu une décision confirmant l'intention de l'hôpital de récupérer l'argent. Qu'à cela ne tienne, Philomena, gestionnaire de fortune, ne compte pas déboursier un centime: «A l'époque, les médecins m'avaient assuré que la longue hospitalisation de mon père allait être prise en charge par l'assurance.» Un fait que les HUG contestent.

Otage d'un litige

Le 7 janvier 2004, Leo, le père de Philomena, est conduit aux Urgences à la suite d'une attaque cérébrale. L'homme, cuisinier de formation, avait une santé fragile. En effet, six ans plus tôt, ce retraité d'origine indienne avait eu un accident similaire. Après cette seconde alerte, il est hospitalisé jusqu'au 22 juillet 2005, date de son décès à l'Hôpital de Loëx.

Problème: depuis décembre 2004, l'assurance ne couvre plus l'entier des frais, estimant que le patient devait être simplement transféré en EMS. «Pourtant, les médecins de l'époque disaient qu'il avait encore besoin de soins», affirme sa fille. Pour prouver ses dires,



Philomena avec la photo de son père. «Comme l'assurance ne paie pas, les HUG se retournent contre nous. C'est scandaleux.» (P. FRAUTSCHI)

elle sort une lettre du médecin traitant confirmant ces faits et déplorant de voir Philomena prise en otage dans un litige entre l'assurance et les HUG.

Ces derniers soutiennent que toute l'information a été donnée à M. Leo Sequeira et à sa famille concernant l'hospitalisation. «Je me battrais jusqu'au bout, promet la fille. Ce sont des méthodes dégoûtantes. On ne peut pas tromper les gens de la sorte. Je suis sûre que d'autres personnes se font avoir dans cette situation.»

Vérification faite, la Tribune avait relaté l'an dernier le cas d'Eric Christen, qui s'était retrouvé à devoir régler une facture de 7000 francs à la suite du décès de sa mère aux HUG. A l'époque, l'hôpital confirmait que l'immense majorité des frais d'hospitalisation impayés concerne des personnes en attente d'entrer en EMS: «Dans les cas où l'hospitalisation ne se justifie plus sur le plan médical, les assureurs ne couvrent plus qu'un forfait journalier de 70 francs.» Le solde est dès lors

à la charge du patient et de sa famille. C'est ce raisonnement que suit l'assurance maladie du père de Philomena.

Et si la personne décède avant l'entrée en EMS? «Les factures sont produites dans l'inventaire de la succession du défunt, déclarait dans nos colonnes un responsable des HUG. Mais les héritiers sont normalement mis au courant d'éventuelles dettes par la justice de paix. Et ils peuvent refuser l'héritage.» Ce que Philomena et sa mère n'ont pas fait:

«Nous n'étions pas au courant de ces problèmes de couverture de frais médicaux puisque l'hôpital nous avait dit qu'ils allaient être couverts, se défend Philomena. Les médecins ont toujours confirmé et écrit à l'assurance en justifiant le séjour de mon père au tarif maladie, et non au tarif EMS. Aujourd'hui, comme l'assurance ne paie pas, les HUG se retournent contre nous. C'est scandaleux.»